

Fiche technique – Le Prélèvement à la Source (PAS)



Mécanisme du PAS

- Paiement de l'impôt sur le revenu contemporain de la perception des revenus sur une période de 12 mois.
- Suppression du décalage entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt sur le revenu.
- Adaptation de l'impôt en temps réel aux changements (variation des revenus / changement de situation familiale (...)).



Maintien de l'obligation déclarative annuelle des revenus

La déclaration annuelle des revenus va permettre de :

- Faire masse de l'ensemble de revenus du contribuable perçus durant l'année précédente y compris ceux n'entrant pas dans le champ d'application du PAS ;
- Tenir compte des éventuels déductions, réductions et crédits d'impôt ;
- Et calculer et ajuster le taux de PAS.



Taux de PAS

Il existe trois types de taux comme suit :

- Taux de droit commun (appliqué automatiquement sans démarche particulière du contribuable) ;
- Taux par défaut (sur option du contribuable) ;
- Taux individualisé au sein du foyer fiscal (sur option du contribuable).